

Guide de reprise en toute sécurité du secteur Horeca

Écrit par ADL/XM

Jeudi, 04 Juin 2020 08:49 - Mis à jour Lundi, 08 Juin 2020 09:09

Suite au Conseil National de Sécurité du 03 juin, le secteur Horeca est autorisé à reprendre ses activités et à recevoir du public. L'ADL vous informe qu'un guide de reprise en toute sécurité a été édité par les autorités fédérales.

Vous pouvez le télécharger en suivant le lien [guide](#)

Bonne lecture et surtout bonne reprise à tous les indépendants du secteur.